



NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

CHARETTE

SAINT-BONIFACE

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

SAINT-BARNABÉ

TROIS-RIVIÈRES

SAINT-LÉON-LE-GRAND

YAMACHICHE

SAINT-SÈVÈRE



Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Règlement régional #221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

SAINT-BARNABÉ
Zones de protection du couvert forestier

03-06-2011

ÉCHELLE = 1 : 15 000
kilomètres

LÉGENDE :

- Zones de protection du couvert forestier (ZPCF) :**
- Sensibilité forte (8 et 9)
 - Sensibilité moyenne (7)
 - Sensibilité faible (5 et 6)
- Territoires d'intérêt esthétique :**
- Sites d'intérêt esthétique (périmètres urbains)
 - Sites d'intérêt esthétique (autres sites)
 - Corridors d'intérêt esthétique
 - Prises d'eau publiques
- Autres symboles :**
- Autoroutes
 - Routes asphaltées
 - Routes non asphaltées
 - Cours d'eau principaux
 - Cours d'eau intermittents
 - Lacs
 - Voies ferrées
 - Transport électrique
 - Limites de propriété
 - Limites municipales
 - Limites de la MRC
 - Périmètres urbains

Source : Base numérique M.R.N. 11-20-000. Réalisation : Service de l'aménagement du territoire. Note : Les orthographe, les données de base de 2008.